

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2008  
(convocation du 17 novembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00  
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00  
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20  
Mme. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30  
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00  
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30  
Mme. TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Réhabilitation du pont principal sur les écluses à Bordeaux Bacalan (OA 208) - Marché n°07 172 U - Prestations supplémentaires - Avenant n°2 - Autorisation de signer**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°07 172 U notifié le 10 septembre 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié au groupement BAUDIN CHATEAUNEUF / GTM SUD-OUEST Génie civil et services / BTPS Atlantique les travaux de réhabilitation du pont principal sur les écluses des bassins à flot du quartier de Bacalan à Bordeaux.

Les travaux consistent à :

- démonter et ferrailler le pont existant ;
- construire un nouveau tablier métallique avec chaussée élargie comprenant deux voies de tramway ;
- remplacer les organes de manœuvre en conservant le principe actuel d'un pont tournant et en les adaptant aux exigences liées au franchissement d'un tramway ;
- adapter les culées et le bajoyer central à ces nouvelles dispositions ;
- mettre en place le pont tournant et réaliser les essais et les épreuves.

Le montant du marché est de 3 433 999,77 € ht. La durée d'exécution du marché est de 14 mois.

Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement ISM INGENIERIE / BRL Ingénierie / Pascale SEURIN Architecte.

Un avenant n°1 a acté du changement de statut juridique de la société GTM Génie civil (substitution par la société GTM SUD-OUEST TP GC), et ce, sans incidence sur le marché.

Objet de l'avenant n°2 :

Pendant la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations de projet sont apparues et doivent être réalisées pour l'achèvement des travaux et assurer un fonctionnement optimal du pont tournant. Par ailleurs, des moins-values ont été trouvées via des optimisations de quantités (quantité d'acier par exemple).

Par ailleurs, cet avenant prend en compte les modifications de délais et de planning.

Ces travaux seront réalisés par application des prix unitaires prévus au marché et par application de prix nouveaux (vérifiés et négociés par le maître d'œuvre au vu des sous-détails de prix fournis), tels que définis dans l'avenant.

## **A – Adaptations du projet.**

### **- Modification du circuit hydraulique :**

Lors de la réalisation du pont auxiliaire, des conduites hydrauliques et électriques allant dans la multitudulaire ont été mises en place provisoirement sous le pont principal existant, dans l'attente de la démolition de ce dernier.

La démolition du pont principal, dans le cadre du marché, a rendu possible la création d'un caniveau et la modification de la circulation électrique et hydraulique.

Ces travaux représentent un surcoût de 10 920 € ht.

### **- Remplacement des tirants de la culée du Sénégal par des micropieux :**

Il s'agit de prendre en compte une modification technique proposée par l'entreprise.

En effet, lors de la reconstruction du pont après la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale (en 1947), le pont a été implanté en biais, une partie se trouvant en porte à faux par rapport à l'écluse. Afin de consolider cette partie amenée à recevoir un pont plus lourd, des tirants d'ancrage étaient prévus dans le marché initial.

Cependant, les sondages réalisés ont montré que les tirants étaient insuffisants.

L'entreprise titulaire a proposé une solution technique, consistant en la mise en place de micropieux pour un montant supplémentaire de 82 073,04 € ht, duquel vient se déduire le montant initialement prévu des travaux liés aux tirants pour un montant de 82 999,10 € ht (soit – 926,06 €).

### **- Modification de l'architecture de commande :**

Chacun des deux ponts est commandé par une armoire électrique. Dans le marché est prévu l'intégration d'une nouvelle armoire dans le dispositif existant du pont auxiliaire.

Les deux armoires étant reliées, en cas de panne, les deux ponts seraient dans l'impossibilité de fonctionner. Ce dispositif peut à terme péjorer l'exploitation des deux ouvrages.

Aussi, pour faciliter la maintenance et fiabiliser l'exploitation des deux ponts, une modification de l'architecture de commande doit être réalisée pour rendre indépendantes les deux armoires.

Par ailleurs, afin de faciliter les manœuvres, le pupitre à LEDs a été remplacé par un système informatique, permettant l'affichage précis de l'état du pont et de l'ensemble des défauts qui pourraient être constatés lors d'une manœuvre.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 71 122,00 € ht.

### **- Enfouissement du câble du pont auxiliaire :**

L'analyse de la sécurité a montré qu'il pouvait y avoir des interférences entre le câble d'alimentation de la LAC sur l'ouvrage (750 W) et les câbles commandant la sécurité du pont. Par conséquent, pour isoler entre les deux câbles, un nouveau caniveau doit être créé sur toute la longueur du bajoyer central pour un montant total de 91 896,00 € ht.

**- Mise en place d'un système de télégestion :**

Le marché prévoit la mise en place d'un système d'exploitation informatisé, permettant notamment l'affichage sur écran des défauts de l'ouvrage. Ce système ne pouvait être consulté que sur site au poste de commande des écluses. Afin d'améliorer l'exploitation et la maintenance, un système de télégestion permettant d'effectuer des contrôles à distance doit être mis en place pour un montant de 2 625 € ht.

**- Fourniture et mise en œuvre d'un tuyau de dévasage :**

L'actuelle canalisation de dévasage ne pouvait être conservée, car elle se serait trouvée dans le corps de la nouvelle culée. Elle a été démontée conformément au marché.

Après la notification du marché, le PAB a souhaité conserver cette canalisation qui lui permet de rejeter la vase dans la Garonne, prestation non prévue initialement. Aussi, des travaux de mise en œuvre de ce tuyau et des chambres situées à l'extrémité doivent être réalisés, représentant une plus-value de 28 500 € ht.

**- Fourniture et mise en œuvre des tiges filetées pour support de LAC (ligne aérienne de contact) :**

Il s'agit du système de fixation des portiques de LAC sur l'ouvrage, prestation à la charge du marché de LAC. Or, pour faciliter leur mise en œuvre et diminuer les risques liés aux interfaces, cette prestation est ajoutée au périmètre du présent marché pour un montant de 950 € ht (et viendra en diminution du marché de travaux de LAC).

**- Diminution des quantités de prestations prévues initialement :**

\* mise à jour des quantités de caniveau technique : moins-value de 9 488 € ht ;

\* mise à jour de la quantité d'acières ouvrages : moins-value de 21 450 € ht (du fait du bon état des aciers ouvrages existants).

Ainsi, ces modifications représentent un montant de 288 086,04 € ht, duquel doivent être déduites les moins-values d'un montant de 113 937,10 € ht. Le montant de l'avenant n°2 représente une plus-value de **174 148,94** € ht (soit **+ 5,07 %**). Le montant du marché est porté à **3 608 148,71** € ht.

**B – Modifications des délais.**

Le délai global du marché est prolongé de 142 jours (fin des travaux au 1<sup>er</sup> avril 2009) :

- en raison du décalage du démarrage du chantier après la période de préparation :

+ 22 jours ;

- en raison de l'ouverture du pont aval qui conditionnait la démolition du pont principal :

+ 30 jours ;

- en raison de travaux supplémentaires pour la réalisation du bajoyer central (en cours de définition et qui feront l'objet d'un avenant n°3) : + 90 jours.

Les délais partiels du marché sont adaptés en conséquence.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget Annexe Transports, Exercice 2008 et suivants, Chapitre 23, Compte 23800102, CRB H 340, Programme TW20.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En application de l'article 8 de la loi 1995-2127, modifiée par l'art 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 19 novembre 2008 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°2 au marché n°07 172 U avec le groupe ment BAUDIN CHATEAUNEUF / GTM SUD OUEST TP GC / BTPS Atlantique pour un montant de **174 148,94 € ht** portant son nouveau montant à **3 608 148,71 € ht** soit **4 315 345,86 € TTC**;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JANVIER 2009  
  
PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET